Image not found or type unknown

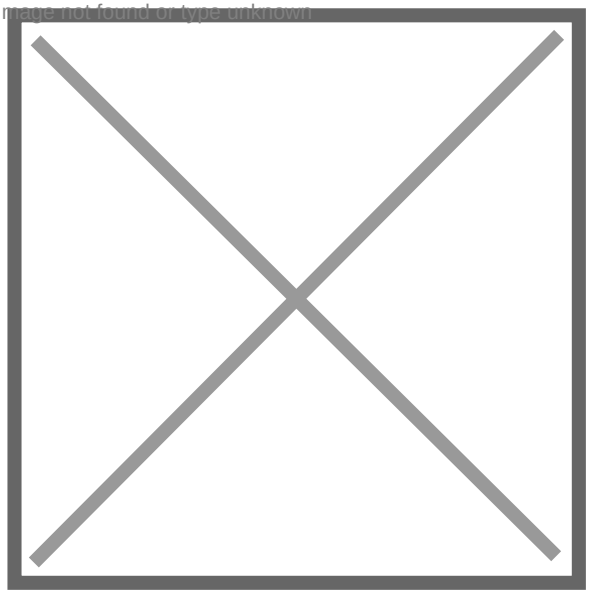

Société de courtage en bourse

Par **parousky**, le **05/06/2014** à **20:54**

Bonjour, je viens de finir mes études en école de commerce, et j'aimerais créer une entreprise de courtage en bourse. Je vous pose cette question car mes anciens professeurs restent très silencieux sur ces question légales...
Alors pardonnez mes questions peut-être un peu stupides...
Alors je conseillerai les clients sur des investissements en bourse, en prenant une marge sur leurs gains.
Mais aujourd'hui, je ne possède qu'un compte titre Boursorama pour jouer en bourse. Alors est-ce légal de jouer avec l'argent des clients depuis mon compte titre Boursorama et un statut d'auto-entreprise, où dois-je créer un compte titre au nom de mon entreprise ?
De toute façon, un statut d'auto-entreprise suffit-il ?
Merci d'avance pour vos réponses.
Cordialement.

Par **moisse**, le **06/06/2014** à **08:53**

Bonjour,
C'est du bricolage qui va vous amener directement devant le TGI.
Commencez par lire le code monétaire et financier, art.L321-1 et suivants.
ici :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=F6875FBAA91E9658DE83132705693C2A.tpdjo

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés